

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tel.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
32^{EME} REUNION
17 JUIN 2005
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/ Decl. (XXXII)

DECLARATION DE LA 32^{EME} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE (CPS) SUR LA CONFERENCE
INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS

**DECLARATION DE LA 32^{EME} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE (CPS) SUR LA CONFERENCE
INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS**

1. Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, en sa 32^{ème} réunion tenue en séance publique le 17 juin 2005, a examiné le rapport du Président de la Commission sur le processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs [PSC/PR(XXXII)]. A cette occasion, le Conseil a suivi les communications du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Région des Grands Lacs, Ibrahima Fall, et de l'Envoyé spécial a.i du Président de la Commission pour la Région des Grands Lacs, Mamadou Bah. En outre, le Conseil a également entendu les communications des représentants des co-Présidents du Groupe des Amis de la Région des Grands Lacs.

2. Le Conseil **prend acte avec satisfaction** des progrès réalisés au cours de la première phase de la Conférence dont le point culminant a été l'adoption de la Déclaration de Dar-es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement, par les chefs d'Etat des pays membres de la Conférence, lors du Sommet qui les a réunis les 19 et 20 novembre 2004. Le Conseil **exhorte** tous les pays membres à mettre en œuvre, dans l'immédiat, les dispositions spécifiques et pertinentes de la Déclaration, notamment celles qui portent sur le rétablissement de la sécurité aux frontières communes ; le rapatriement volontaire des réfugiés ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants ; et le principe de non-subversion et de non-intervention.

3. Le Conseil **note également avec satisfaction** l'état d'avancement de la deuxième phase de la Conférence qui doit conduire à la tenue du Sommet de Nairobi, les 14 et 15 novembre 2005, au cours duquel il sera procédé à l'adoption par les chefs d'Etat des pays membres de la Conférence du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement pour la région des Grands Lacs. A cet égard, le Conseil **encourage** le Secrétariat conjoint UA/NU à mobiliser tout l'appui nécessaire en vue du bon déroulement du Sommet.

4. Le Conseil **exprime son appréciation** pour l'appui diplomatique, politique, technique et financier soutenu apporté au processus de la Conférence et au Secrétariat conjoint UA/ONU par le Groupe des Amis de la Région des Grands Lacs, co-présidé par le Canada et les Pays Bas, et dont l'Afrique du Sud, le Gabon et le Nigeria sont également membres. Le Conseil **encourage** le Groupe des Amis à continuer à appuyer le processus.

5. Le Conseil **se félicite** du renforcement de la coopération entre les Nations unies et l'Union africaine dans le cadre du processus de la Conférence, ainsi que de l'implication des Communautés économiques régionales (CER), du NEPAD et de la Banque africaine de développement (BAD), tout comme du caractère inclusif des

préparatifs de la Conférence auxquels participent, outre les Gouvernements, différents segments représentatifs des populations.

6. Le Conseil **accueille favorablement et appuie** la décision de déclarer la région des Grands Lacs « Zone spécifique de reconstruction et de développement » dotée d'un Fonds spécial de reconstruction. A cet égard, le Conseil **lance un appel** aux Nations unies, à l'UE, au G8, au Groupe des Amis de la Région des Grands Lacs, ainsi qu'aux autres partenaires au développement pour qu'ils apportent une contribution substantielle à ce Fonds. Le Conseil **se réjouit** de l'engagement pris par les pays de la Région des Grands Lacs de mobiliser les ressources disponibles au niveau de la région dans le cadre du Fonds spécial de reconstruction.

7. Le Conseil **demande** au Président en exercice de l'Union africaine, ainsi qu'au Président de la Commission, de sensibiliser le reste de la Communauté internationale, notamment l'ONU, le Groupe des Amis, l'UE, le G8 et tous les autres partenaires au développement, lors des fora et autres cadres appropriés, afin qu'ils apportent tout l'appui nécessaire à la Conférence, y compris la mobilisation des ressources pour répondre aux besoins immenses de reconstruction dans le cadre du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la Région des Grands Lacs.

8. Le Conseil **demande également** aux CER actives dans la région d'intégrer les recommandations de la Conférence internationale, telles qu'elles seront adoptées par le Sommet de Nairobi, dans leurs programmes de travail respectifs, en vue d'en faciliter la mise en œuvre effective.

2005

Declaration of the 32nd Meeting of the Peace and Security Council on the International Conference on the Great Lakes Region

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2504>

Downloaded from African Union Common Repository